

*Agence Française de l'Adoption*

**PSY**

**N°12**



*L'argent*  
*dans l'adoption*  
*Internationale*

*Les cahiers pratiques de l'A.F.A.*

# L'argent dans l'adoption internationale

L'argent est un sujet peu anodin et qui peut se révéler sans noblesse.

Trop souvent, la pudeur, le souci de discrétion, la fierté ou même parfois la honte se conjuguent à son égard, chacun écartant plus ou moins consciemment ce thème de son propos sur la filiation adoptive.

L'argent ne peut cependant être ainsi tenu à l'écart d'une réflexion proposée aux adoptants : autour de leur démarche d'adoption, il semble opportun que soient soulevées quelques idées, et que soit posée une observation sur le « volet-argent » de cette **aventure**.

Acteurs de leur adoption, les adoptants le seront d'autant mieux qu'ils auront à cœur de se pencher sur le rôle et l'impact de l'argent en tant qu'un des organisateurs de leur projet. Ce d'autant plus que c'est un fait : s'il est trop longtemps attendu, trop ardemment espéré, l'enfant focalise le désir des adoptants du fait de sa « rareté » et conduit certains à le vouloir « à tout prix ».

Pour précieux que soit l'enfant, jusqu'où sa quête risque-t-elle d'entraîner ses futurs parents ? Quel impact en termes « financiers » et partant, sur le lien adoptif, l'argent peut-il avoir ? Comment l'enfant lui-même perçoit-il le rôle de l'argent dans sa venue vers et dans sa famille ?

Qu'elle soit symbolique, réelle, ou simplement imaginaire, la **valeur** donnée à l'argent a toute sa place sur la scène de l'adoption internationale.

## 1 • L'argent et sa valeur symbolique

**Ce qui importe, c'est que les adoptants soient « bien dans leur tête » avec l'adoption, et qu'ils parviennent à en chasser les fantasmes un peu envahissants. Or, dans la pensée commune, l'adoption est souvent perçue à la fois comme un mythe, parce qu'elle est idéalisée et vaguement comme un tabou, par ce qu'elle a de secret. Cet aspect double de sa perception tient en partie à la place symbolique qu'y joue l'argent.**

### A - Le « mythe » et l'argent dans l'adoption ?

Les professionnels de l'adoption l'observent : en filigrane du contenu de certains entretiens menés dans le cadre de l'obtention de l'agrément, s'entend ou même s'énonce l'idée de « sauver un enfant ».

Le « sauvetage » de l'enfant repose dans ce projet sur le constat de pauvreté économique des pays d'origine des enfants.

Par cet aspect un peu « romanesque » de leur projet, les adoptants se positionnent en qualité de « sauveurs ».

Si on n'y prête pas attention, cette part de la motivation vient obscurcir le fondement du projet d'adopter et prépare une confusion à venir dans la mise en place du lien parents – enfant.

Un vrai risque altère la qualité du lien lorsque le sauvetage n'est que le « faire-valoir » symbolique du choix d'adopter.

### B - L'argent et l'aspect « tabou » de l'adoption

**Mais prévaut aussi parfois le tabou qui veut qu'aux yeux de certains payer pour adopter est une idée qui leur procure l'impression d'être contraints à acheter l'enfant.**

Ces adoptants évitent alors, par tous moyens, de penser, de parler de l'aspect financier de leur démarche.

- Peut-être le vivent-ils comme une difficulté ou une injustice supplémentaires qui s'ajouteraient à celles auxquelles la vie les a, la plupart du temps, déjà confrontés ?
- Peut-être se voient-ils comme les victimes d'un système qu'ils auraient le sentiment de nourrir un tant soit peu malgré eux ?
- Peut-être préfèrent-ils se comporter tout simplement « comme si » de rien n'était, balayant, voire déniaient le « poids » de l'argent dans leur projet ?

Lorsque **le tabou de l'argent** met ainsi le voile sur cet aspect de l'adoption, celle-ci s'installe autour de cette part non-dite, ce qui implique des conséquences.

## 2 • Le coût réel de l'adoption

S'il est normal de payer pour adopter, il existe aussi des dérivés que certains suivent tout en le sachant, mais aussi parfois contre leur gré.

Ce qui est **normal** : L'argent est un des organisateurs du circuit de l'adoption. Sa circulation est indispensable et interdit de l'en exclure. De cet aspect des choses qui va parfois jusqu'à faire dire par certains que « l'adoption, ce n'est pas pour les pauvres » pourrait aussi se dégager une sorte de constat d'inégalité, comme si c'était plus facile d'adopter lorsqu'on est « riche ».

Qu'en est-il ? En tant que mesure de protection de l'enfance, l'adoption est en premier lieu tournée vers **l'intérêt** de l'enfant. D'emblée, on sait que les « évaluations », inhérentes à la procédure d'agrément (même intitulées psychologiques ou sociales), font indirectement figure **d'évaluation** au sens plus littéral du terme.

Nul n'ignore que certains pays d'origine des enfants requièrent, a minima, l'évaluation des moyens matériels des candidats (les déclarations de revenus).

Outre la mesure des « moyens » des adoptants pour assurer la vie de l'enfant, toute procédure d'adoption génère des frais fixes qui sont tout à fait justifiés. Il est habituel de rémunérer les prestations de tous les intervenants qui, dans le pays d'origine, et dans le pays d'accueil, contribuent à la réalisation de l'apparentement (traducteur, avocats, juges et d'autres intermédiaires, tous professionnels spécialisés).

Les adoptants qui suivent une démarche encadrée et éthique d'adoption savent à l'avance ce qu'il va **leur en coûter**.

Les intermédiaires habilités à travailler avec les Autorités des pays d'origine des enfants ont une maîtrise des flux financiers dont les montants sont connus à l'avance des adoptants. La participation financière des adoptants est d'autant mieux aisément et clairement évaluée qu'elle est publiée sur les sites internet des intermédiaires.

La répercussion financière de la procédure d'adoption qui conduit vers l'enfant englobe les différentes étapes des démarches, et concerne aussi les frais du séjour sur place dans le pays pour aller chercher l'enfant.

La plupart des pays « imposent » aux parents adoptifs de demeurer dans le pays pour le temps d'un **séjour de convivialité**.

L'acclimatation, l'adaptation de l'enfant et de ses parents doit se faire en douceur. C'est là le temps nécessaire aussi pour les parents de connaître et d'apprécier la culture du pays d'origine de leur enfant.

Il arrive enfin que des contingences administratives, juridiques ou politiques impondérables contraignent les adoptants à demeurer plus longtemps que prévu sur place, ce qui les engage à des frais supplémentaires, et entraîne parfois la nécessité de prendre un congé sans solde.

Les adoptants doivent tenir compte de tout cela pour éviter surprises et déconvenues. De même, lorsqu'un intermédiaire a du « avancer » l'argent à l'orphelinat, les adoptants procèdent à son remboursement légitime et inévitable. La situation sur place fait que l'argent passe, la plupart du temps, dans une enveloppe « de la main à la main », ce que certains ressentent parfois comme « de l'argent sale ».

Il faut comprendre néanmoins que tous les pays d'origine ne disposent pas d'équipements bancaires dans toutes leurs provinces, parfois démunies....

### **L'adoption et l'aide humanitaire**

---

Toute personne qui adopte peut comprendre et accepter que les pays dans lesquels les enfants grandissent en attendant leur adoption éventuelle aient le souci d'améliorer les conditions de cette attente. Ainsi, sont passées des conventions entre les intermédiaires de l'adoption dans le pays d'accueil et des orphelinats dans les pays d'origine des enfants autour de projets très précis. Une partie des sommes que les adoptants règlent sert au soutien de ces projets.

### **Les risques de dérivés**

---

Si l'encadrement de l'adoption internationale est basé sur un système juridico-administratif complexe dans le but de planifier, organiser et clarifier le principe d'une adoption « propre », éthique et transparente, l'émergence de ces dispositions n'a cependant, à ce jour, pas permis la suppression des risques et des « mésaventures » dans l'adoption.

Par là, s'entendent les démarches de quelques adoptants qui cherchent à « forcer » une adoption. La démarche individuelle d'adopter, du fait de son manque d'encadrement, donne aux adoptants le risque de se voir malmenés par les intermédiaires peu scrupuleux.

La corruption conduit quelques personnes esseulées et fragilisées par leur situation personnelle à se laisser prendre dans des spirales d'exigences financières, des sortes d'enchantements qui ne garantissent même pas toujours l'arrivée d'un enfant à leur terme !

De telles transgressions périlleuses laissent, de surcroît, planer un doute sur l'adoptabilité de l'enfant, dont il n'est pas interdit de penser que la mère a été incitée à l'abandonner, ou, parfois analphabète, n'a pas mesuré la portée de l'abandon....

Les adoptants doivent se méfier et éviter à tout prix que cette sorte de « marché noir » des bébés fasse commerce d'enfants, comme cela arrive encore...

Pour finir, on dira : payer pour adopter : oui ! Mais pas n'importe quoi et à n'importe qui !

### 3 • L'imaginaire et l'argent dans l'adoption

Le passage de l'adoption par la « case argent » n'est pas toujours « gommé » aussi aisément qu'on pourrait le croire. L'inconscient ne connaît pas le temps dans la dimension de la durée et l'argent occupe, lui aussi, à sa façon, l'imaginaire des uns et des autres.

Ce qui peut fragiliser les familles ainsi composées par l'adoption tient parfois à ce qu'un jour ou l'autre, et ce à l'insu de chacun, l'argent serve de révélateur de la tonalité de ce lien de filiation adoptive. C'est ce qui advient quand, dans l'imaginaire de chacun, s'entremêlent les liens de filiation et de dette.

#### • La dette entre l'enfant et ses parents

Qu'elle soit ou non adoptive, la filiation suscite, en ce qu'elle est une notion du code civil, le principe de la réciprocité d'une dette entre parents et enfant. Lorsque la filiation est adoptive, avec l'aspect financier de la dette coexiste l'aspect « réparateur ».

L'idée de la réparation tient aussi à l'argent du coût de l'adoption dont elle ne saurait être écartée. L'argent qui circule, comme on l'a dit parfois, matériellement entre les mains concrétise l'impression d'« achat » de l'enfant. Le risque est ici que l'argent ne soit devenu de l'argent qui *coûte*, au sens où les adoptants en gardent une trace dans leur souvenir.

Si ce souvenir est lié à un malaise des adoptants, un doute, c'est l'ensemble de ces impressions qui marquera le lien filiatif du sceau de la dette.

La dette de l'enfant dont les parents pensent « ça nous a coûté de t'avoir », lui sera un jour ou l'autre réclamée comme un retour sur investissement.

Créer des liens familiaux autour d'un contexte même suspecté ou totalement imaginaire de *transaction financière* est dommageable, et ce qui serait vécu comme un « pacte d'argent » resterait préjudiciable.

Par la suite, dans le contexte de doutes que traverse tout adolescent, lorsque la pression psychologique interne lui devient trop insupportable, l'adolescent adopté est tenté de déloger son ou ses parent(s) de leur place de « sauveurs » en mettant en doute leur amour.

L'enfant pensant qu'il a été *monnayé* le reprochera à ses parents, les questionnant « combien tu m'as payé ? », les accusant dans des contextes de crise émotionnelle familiale « d'aimer un objet qu'ils ont acheté, un *jouet* destiné à remplir leur désir d'enfant ».

Parents sauveurs, parents « voleurs » d'enfant ? La ronde des fantasmes entache l'imaginaire de l'enfant dès lors que secret et obscurité prévalent sur son adoption.

Pour cela, il est tout à fait fondamental que les adoptants soient tout au long de « la ligne » de leurs parcours bien au clair avec ce qu'ils font.

Ils doivent pouvoir à chaque stade de son développement, et à chaque questionnement de celui-ci répondre avec tranquillité à leur enfant sur les conditions de son arrivée.

Lorsque l'adoption a été à l'origine le fruit d'une transgression de règles, même éthiques, le questionnement de l'enfant qui viendra interroger cette suspicion mettra à mal la réponse des parents.

L'aide de professionnels sera alors nécessaire pour réhabiliter la qualité du lien fantasmatique construit au départ de travers sur une fiction qui ne serait perçue que comme étant « financière ».

#### • La dette entre l'enfant et son pays d'origine

L'enfant adopté à l'étranger grandit dans une relation complexe, souvent teintée d'ambivalence, avec son pays d'origine. Lorsqu'il arrive, un jour ou l'autre, que soit sollicité le lien d'appartenance, certains le vivent, par-delà l'origine physique, culturelle, ou géographique, dans un esprit d'un tout autre ordre qui serait presque « économique ». Le jeune adulte évalue ce qu'il ressent alors comme « un prix à payer » entre lui et son pays de naissance.

Si, pour certains enfants, le pays est perçu comme « abandonnant », incapable de les garder et les rejetant, tout en refusant d'assumer sa fonction protectrice de « mère-patrie », pour d'autres, le pays peut être perçu comme un *parent pauvre*, et la chance conquise grâce à l'adoption doit lui être donnée en retour.

Il arrive que, tout en faisant « les comptes » avec son pays d'origine, l'enfant règle peu ou prou ce *conflit de loyauté* en réinvestissant en quelque sorte sa valeur « ajoutée » dans l'économie de la Société de ses origines en y travaillant.

La *dévalorisation qu'il a quelquefois* vécue dans un premier temps en termes de rejet trouve compensation par le biais de ce réinvestissement de sa valeur propre et de cet échange.

## Conclusion

L'enfant adopté n'a pas de prix pour ses parents.

Il a cependant un coût qui doit être assumé et « dépassé ». Se protéger des transgressions financières et des dérives éthiques en adoptant assure aux adoptants un cheminement serein vers leur enfant et par la suite à ses côtés.

Pour la famille qui s'organise, c'est là aussi une « garantie ».

